



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 74690

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur les modalités et le calendrier de décaissement des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Le FSD, qui est géré par l'agence française de développement, est alimenté par deux taxes (celle sur les billets d'avions et celle sur les transactions financières) et a pour but de financer des programmes de développement, notamment dans les domaines de la santé et du climat. Même si un décret du 26 décembre 2013 a déterminé quelles sont les principales organisations bénéficiaires du FSD, une forte opacité entoure l'allocation de ses ressources : aucune information n'est donnée aux organisations bénéficiaires sur le calendrier de décaissement et sur le montant des décaissements. Afin que la représentation nationale dispose des moyens nécessaires au contrôle de ces fonds, il voudrait savoir comment les ressources du FSD ont été décaissées en 2014 et comment il est prévu qu'elles le soient en 2015.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74690

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1285

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)